

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 08/04/2026

Président de séance, le Maire Mme ERNE-HEINTZ Valentine

Nombre de conseillers présents (Quorum = 12) : 19

Présents : BOHR Freddy, KRAEMER Anne-Marie, BURGER Eric, MERCK Fanny, LASTHAUS Sébastien, JACOB Christophe, NIESS Laetitia, RUCH Thomas, MOYA Caroline, THIBAUT MEYER Sylvie, DIEBOLT Rémy, RAPP Olivier, LEMER Aude, FREYSZ Anne, MARTINI Matthieu, JACOB Julie, ZEISSLOFF Christian, KOPFF Carole

Absents excusés et représentés :

BAUER Carine qui donne pouvoir à Valentine Erné-Heintz

REYMUND Antoine qui donne pouvoir à Laetitia Niess

ZEISSLOFF Patricia qui donne pouvoir à Freddy Bohr

DUMONT Olivier qui donne pouvoir à Anne-marie Kraemer

Secrétaire de séance : JACOB Christophe

❖ Procès-verbal de la séance précédente :

M. Matthieu Martini demande que soit rajoutée son intervention lors du vote du point n°6 Délégations du conseil municipal au maire – Demande de délai supplémentaire pour voter ce point et une remarque concernant les montants qui n'apparaissent pas dans le PV.

Le procès-verbal sera modifié dans ce sens.

Le Procès-verbal de la réunion du 20/03/2026 a été validé à la majorité.

L'ordre du jour est rappelé par Madame le Maire, Valentine ERNE-HEINTZ :

I Informations diverses

II Délibérations

1. Fixations des indemnités des maires, maires délégués, adjoints

2. Fusion de l'école maternelle et élémentaire

III Travail sur le budget

IV Divers

Début de séance : 20h00

I INFORMATIONS DIVERSES

1. Présentation d'une réunion type

- Présentation du quorum qui est le nombre minimum de membres présents pour que l'assemblée puisse valablement délibérer. Dans le mandat actuel, le nombre minimum doit être de 12 personnes. Pour cette réunion, le total de membres se monte à 19, quorum atteint.

- Rappel que les débats sont publics, mais les membres non issus du conseil doivent être silencieux.
- Validation ou non du procès-verbal de la réunion précédente.
- Rappel que le procès-verbal, après validation, est disponible sur le site internet de la commune.

2. Urbanisme

Les permis de construire sont validés par un organisme extérieur l'« ATIP », Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, par les Maires délégués et Mme MERCK Fanny pour Berstett. Plusieurs permis de construire ont été déposés et sont en cours d'instruction :

- Maison individuelle dans le lotissement Burgweg à Berstett
- Maison individuelle dans le lotissement Burgweg à Berstett en cours d'instance
- Démolition et construction d'une maison individuelle à Gimbrett
- Maison individuelle à Reitwiller
- Pergolas pour une maison individuelle à Reitwiller

3. Réunions / Rendez-vous du maire

- ❖ 23 mars : Réunion de chantier du presbytère
- ❖ 24 mars : Réunion du comité de fleurissement
- ❖ 25 mars : Rendez-vous avec la Foncière du Rhin
- ❖ 26 mars : Réunion de travail avec les ouvriers communaux
- ❖ 30 mars : Réunion avec Alsace Habitat et le Crédit Mutuel Aménagement Foncier
- ❖ 30 mars : Réunion de travail avec les adjoints et les maires-délégués
- ❖ 31 mars : Dépôt de plainte à la gendarmerie
- ❖ 31 mars : Participation au conseil d'école
- ❖ 07 avril : Réunion de chantier du presbytère
- ❖ 07 avril : Bureau des maires à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland

4. Nouveauté

Présentation d'un nouveau projet de rénovation d'un corps de ferme classé situé à Gimbrett rue des Artisans, prénommé « la cour d'OMA ». Il est possible pour les membres du conseil de venir visiter sur place le projet :

Samedi 11/04/2026 de 10h à 12h et Lundi 13/04/2026 de 10h à 12h

M. MARTINI Matthieu se pose la question sur l'accueil du public en ERP dans un corps de ferme, les plafonds sont de faible hauteur, et une autre question pour le stationnement.

C'est pour l'heure uniquement en phase de projet, il n'y a pas encore de dossier déposé, mais les deux sujets seront bien entendus approfondis.

5. Comités Consultatifs Communaux (CCC)

Présentation des Comités Consultatifs Communaux (CCC) participatifs. Il est possible pour chaque conseiller d'en choisir plusieurs.

Il est prévu de réaliser des réunions publiques dans chaque village, notamment dans le cadre du comité consultatif communal « voiries et chemins ruraux ».

II Délibérations

1. Fixations des indemnités des maires, maires délégués, adjoints

Mme le Maire rappelle qu'elle donne :

- Délégation de signature pour M. LASTHAUS Sébastien, 1^{er} adjoint, pour le suivi des affaires rurales, agricoles et foncières de la commune de Berstett : entretien des chemins ruraux, relations avec l'association foncière de Berstett, les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers, le suivi des travaux de voirie et notamment des chantiers en lien avec le SDEA, suivi des affaires liées à la chasse, suivi de la gestion des espaces verts et des affaires liées au cimetière en lien avec le service technique, la gestion du matériel et des équipements communaux de l'atelier municipal en lien avec le service technique.
- Délégation de signature pour Mme MERCK Fanny, 2^{ème} adjoint, déléguée à l'urbanisme pour le village de Berstett, toutes fonctions et missions relatives aux questions liées à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols, gestion des locaux communaux suivants : logements communaux, groupe scolaire et édifices culturels, suivi des grands projets d'équipements publics (Maison de santé, presbytère, périscolaire, etc...).
- Délégations aux maires-délégués des villages de Gim Brett, M. Freddy BOHR, Reitwiller, Mme Anne-Marie KRAEMER et Rumersheim, M. Eric BURGER pour toutes fonctions et missions relatives aux questions liées à l'instruction et à la délivrance des autorisations d'urbanisme et d'utilisation des sols ainsi que le suivi des travaux de voirie et de tout chantier de travaux dans leur village respectif, le suivi de l'entretien des espaces verts et du fleurissement en lien avec le service technique, le suivi des affaires liées à la chasse, le suivi des affaires liées au cimetière, le suivi de l'aménagement des chemins et itinéraires cyclables en lien avec le schéma de la communauté de communes.

L'intégralité des délégations sont consultables sur le site de la commune.

Les indemnités sont calculées en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique.

	Maximum	Allouée
Maire	55.7%	55.7%
Adjoints	21.38%	21.38%
Maire délégué Gimbrett	28.1%	23.45%
Maire délégué Reitwiller	44.3%	33.12%
Maire délégué Rumersheim	44.3%	28.29%

Voté à l'unanimité.

2. Fusion de l'école maternelle et élémentaire

L'objectif de cette fusion est de mutualiser les moyens et de faciliter la gestion administrative.

Cette fusion est proposée et portée par les deux directrices des écoles.

Votée à l'unanimité.

III Travail sur le budget

Le budget est réalisé par Mme le Maire ERNE –HEINTZ Valentine, Mme TAESCH Anne, Mme MERCK Fanny. Il est également rappelé que la séance du jour a pour vocation de travailler sur le budget 2026 et que le vote se fera le 21/04/2026.

Le budget peut être modifié en cours d'année seulement si cela est nécessaire et en fonction du besoin.

1. Dépenses de fonctionnement

Rappel sur le personnel de la commune qui se compose de 12 personnes :

- 5 agents techniques
- 3 secrétaires de mairie
- 3 ATSEM
- 1 agent d'entretien

Les dépenses prévisionnelles du budget de fonctionnement pour 2025 et 2026 s'élèvent respectivement à 1 550 700 € et 1 573 100 €

Elles se décomposent de la manière suivante :

Chapitres	Budget 2025	Budget 2026
011 Charges à caractère général	502 600 €	555 950 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	500 900 €	516 800 €
014 Atténuation de produits	39 300 €	62 300 €
023 Virement à la section d'investissement	309 050 €	215 250 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000 €	10 000 €
65 Autres charges de gestion courante	172 850 €	196 800 €

66 Charges financières	15 000 €	15 000 €
67 Charges spécifiques	1 000 €	1 000 €
Total	1 550 700 €	1 573 100 €

Les dépenses sont légèrement plus élevées suite à la conjoncture actuelle des prix de l'énergie.

Suite à cette présentation plusieurs questions ont été posées :

M. RAPP Olivier a soulevé une augmentation de 9 000 € pour les indemnités de fonction. Cela se justifie par la loi n°2025-1249 du 22/12/2025 qui a revalorisé les indemnités de fonction des élus locaux.

M. RUCH Thomas a soulevé la rubrique formation : le budget a été doublé pour permettre aux membres du conseil municipal de se former.

Mme MOYA Caroline a soulevé une augmentation de 9 000 € pour les annonces et insertions. Cela se justifie par la Déclaration d'Utilité Publique pour la piste verte à usages mixtes entre Gimbrett et Rumersheim. Mme le Maire rappelle le contexte et présente l'avis du commissaire enquêteur : un avis positif avec une réserve sur la signalétique liée à la mixité des usages. Or M. BOHR Freddy a souligné et montré comme exemple, la piste verte à usage mixtes se situant entre Rumersheim et Berstett qui est une réussite sachant que les agriculteurs en prennent également soin en déposant le moins de terre possible.

Mme MOYA Caroline a soulevé une augmentation de 5 500 € pour le transport scolaire. Cette hausse est liée au coût du transport de midi que supporte la commune, car la région ne finance plus cette tranche horaire.

2. Recettes de fonctionnement

Les recettes prévisionnelles du budget pour 2025 et 2026 sont respectivement de 1 550 700 € et 1 573 100 € et qui se décompose de la manière suivante :

Chapitres	Budget 2025	Budget 2026
042 Operations d'ordre de transfert entre sections	10 000 €	10 000 €
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	27 600 €	27 600 €
73 Impôts et taxes	40 000 €	126 000 €
731 Fiscalité locale	1 086 100 €	1 000 000 €
74 Dotations et participations	320 000 €	320 000 €
75 Autres produits de gestion courante	67 000 €	87 000 €
77 Produits spécifiques		2 500 €
Total	1 550 700 €	1 573 100 €

3. Investissement

Le budget d'investissement 2026 s'élève à 1 826 730 € pour les dépenses, et à 2 779 370,37 € pour les recettes, qui englobe également l'excédent des précédentes mandatures.

Il est rappelé que le presbytère de Berstett sera livré, rénové, à la fin de l'été pour l'arrivée du nouveau pasteur.

Une étude est également projetée pour des panneaux photovoltaïques pour le foyer de Rumersheim.

IV Divers

Un tour de table permet à chaque élu de s'exprimer :

M. BURGER Eric a fait un dépôt de plainte suite à un dépôt sauvage sur l'axe routier Rumersheim – Reitwiller. Il est rappelé qu'au sein de la Communauté de Communes du Kochersberg, l'amende forfaitaire pour dépôt sauvage est de 1 500 €.

M. ZEISSLOFF Christian met en avant la difficulté pour trouver des éducateurs pour le club de football. Une annonce sera rédigée dans le prochain Dorfblattel. Elle sera également diffusée sur Intramuros et le site internet de la commune.

M. MARTINI Mathieu :

- Pose la question du projet de lotissement à Gimbrett avec la foncière du Rhin : combien de temps disposent-ils encore pour déposer le dossier de la loi sur l'eau. Le dépôt peut être renouvelé à une date ultérieure.

- Il demande où en est le dossier de la voirie à Reitwiller : est-il possible de faire valoir la garantie décennale auprès de l'entreprise de travaux publics ? La maire déléguée de Reitwiller, Kraemer Anne-Marie répond que le dossier est en cours d'instruction.

- Il rappelle que la prochaine réunion du conseil municipal est le 21/04/2026, qui est pendant les congés scolaires, ce qui est dommageable aux vues des potentiels absents. Mme le Maire rappelle les contraintes des échéances budgétaires : cette date est retenue exceptionnellement pendant les congés scolaires, car le budget doit être finalisé et voté avant la fin du mois.

Mme THIBAUT MEYER Sylvie a été interrogée par rapport à la tonte du gazon le dimanche. Tout type d'engins d'entretiens bruyants des espaces extérieurs est interdit le dimanche et les jours fériés, par suite de l'arrêté municipal. Ce dernier est disponible sur le site internet de la commune. Un rappel sera rédigé dans le prochain numéro du Dorfblattel.

M. LASTHAUS Sébastien :

- Rappelle qu'il y a des problèmes de stationnement à Rumersheim au niveau de la maison des associations : des habitants se garent sur le parking et de ce fait les occupants sont obligés de se garer dans la rue des Noyers.

- Suite à la réunion du 20/03/2026, il a été rapporté que des branchages étaient dans le cours d'eau et qu'il faudrait les sortir. Or, ce n'est pas possible de le réaliser entre mars et août, en raison de la nidification des oiseaux.

- Des habitants de la rue de la Liberté à Gimbrett constatent une odeur d'égout. Le SDEA gère un déversoir d'orage au bout de cette rue qui est pour le moment défectueux. Le SDEA s'engage à le remettre en service.

- Rappelle qu'il y a un contrôle le 19/05/2026 sur les installations sportives.

M. RUCH Thomas a obtenu des félicitations d'une personne pour la non-modification des horaires d'extinction de l'éclairage public la nuit.

M. JACOB Christophe a été interpellé par un habitant de la Ruelle à Berstett sur le stationnement. La personne en question a été invitée à rejoindre le comité consultatif communal « Voiries et chemins ruraux ».

Mme NIESS Laetitia pose la question si une entreprise du bâtiment peut travailler un jour férié. En dehors de la journée de solidarité, l'entreprise n'a pas le droit de faire des activités bruyantes. L'arrêté bruit est consultable sur le site internet de la commune (Vie municipale – Arrêtés municipaux – Arrêtés permanents)

M. DIEBOLT Rémy pose une question sur la prise d'une nouvelle photo de groupe du conseil municipal. Elle sera réalisée prochainement.

Fin de séance à 22h15

Pour Copie conforme,

Madame le Maire,

ERNE-HEINTZ Valentine

Le secrétaire de séance

JACOB Christophe